

DÉLIBÉRATION N° CS 2024-04-066

TABLEAU DES EFFECTIFS / MODIFICATIONS

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 26

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 décembre ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier Cyclab, à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS – Lina BESNIER – Martine BOUTET

Messieurs Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Michel LALAIZON – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY
Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ
Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAU
Patrick BOUSSATON – Philippe NEAU – Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU
François VENDITTOZZI

1 pouvoir de Monsieur Philippe PELLETIER à Monsieur Jean GORIOUX

Présents / Membres suppléants

Madame Christine VERNON suppléante de Monsieur Hubert COUPEZ

Présence des suppléants sans vote**Absents titulaires**

Mesdames Éliane TRAIN (*excusée*) – Isabelle COSSON

Messieurs Hubert COUPEZ – Gaby TOUZINAUD – Emmanuel JOBIN (*excusé*) – Éric GUINOISEAU
Philippe PELLETIER – Alain FONTANAUD

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

06 décembre 2024

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

06 décembre 2024

Publication (affichage) ou notification du :

17 décembre 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique qui stipule que « *les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement* »,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements liés à des vacances de postes ou à l'évolution de certaines missions,

Considérant la nécessité de supprimer le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 28/35^{ème},

Considérant la nécessité de créer 7 grades d'adjoint technique principal 1^{ère} classe 35/35^{ème},

Considérant l'avis favorable du Comité social territorial lors de la séance du 16 décembre 2024,

Ces explications entendues, Monsieur le 2^{ème} Vice-président demande au Comité syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical,
25 membres présents, 26 membres votants, à l'unanimité,**

- Approuve les modifications du tableau des effectifs dont le détail est défini ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025 et suivants,
- Autorise la suppression du grade adjoint technique principal 1^{ère} classe 28/35^{ème},
- Autoriser la création de 7 grades d'adjoint technique principal 1^{ère} classe 35/35^{ème},
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2^{ème} Vice-président à signer toutes les pièces afférentes,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2^{ème} Vice-président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 17 décembre 2024
Extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean GORIOUX

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



Tableau annexé à la délibération :

Catégorie	Grade ou emplois	Postes ouverts	Postes pourvus au 16-12-2024	Solde
EMPLOI FONCTIONNEL				
A	Directeur Général des services	1	1	0
FILIÈRE TECHNIQUE				
A	Ingénieur principal	1	1	2
	Ingénieur	8	4	4
B	Technicien principal 1 ^{ère} classe	3	1	2
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	7	3	4
	Technicien	5	1	4
C	Agent de maîtrise principal	4	4	0
	Agent de maîtrise	6	3	3
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	24	14	10
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe 28/35 ^{ème}	1	0	0
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	30	19	11
	Adjoint technique	80	63	17
	Adjoint technique 04/35 ^{ème}	1	1	0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
	Rédacteur	3	0	3
C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	5	3	2
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	5	2	3
	Adjoint administratif	9	7	2
FILIÈRE ANIMATION				
B	Animateur territorial	1	0	1

